



Bulletin départemental spécial n°9

Du 12 novembre 2018



Sommaire:

Mobilité des personnels enseignants du 1er degré

- Info BO spécial n°5 du 8/11/18
- Demande de bonification au titre du handicap — phase interdépartementale 2019

P1D – 09/11/2018

Mobilité des personnels enseignants du premier degré

Rentrée scolaire 2019

Référence : note de service n° 2018-133 parue au BO spécial n°5 du 08/11/2018

Destinataires : enseignants du 1^{er} degré

Dossier suivi par : Sabine CANAVESE (04.90.27.76.44)
Brigitte HOMBLÉ (04.90.27.76.22)

J'attire votre attention sur la note de service citée en référence relative à la mobilité des personnels enseignants du premier degré **pour la rentrée scolaire 2019**, publiée au bulletin officiel spécial n°5 du 8 novembre 2018.

Elle est suivie de 5 annexes relatives :

- Les éléments de valorisation liés au rapprochement de conjoints séparés pour des raisons professionnelles ou au rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe
- Les éléments de valorisation liés à la situation de handicap
- Affectation en Dom : éléments d'analyse permettant la reconnaissance du Cimm
- Les éléments de valorisation liés à l'expérience et au parcours professionnel de l'agent
- Accès par Internet au système d'information et d'aide aux mutations (Siam)

Afin de faciliter la démarche des enseignants, dès le lundi 12 novembre 2018, un dispositif téléphonique d'accueil et de conseil est mis en place par le ministère, en appelant le : 01 55 55 44 44.

Attention :

Les enseignants souhaitant participer aux opérations du mouvement interdépartemental devront impérativement respecter le calendrier de gestion de la phase interdépartementale, *notamment les dates de saisie de leurs vœux dans l'application S.I.A.M. (du jeudi 15 novembre 2018 12h. au mardi 4 décembre 2018 à 18h) et d'envoi des confirmations de demande de changement de département (reçues dans les boîtes I-Prof à compter du mercredi 5 décembre 2018) et des pièces justificatives, à la direction académique - pôle 1^{er} degré (jusqu'au lundi 17 décembre 2018 - délai de rigueur).*

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du pôle 1^{er} degré - moyens/RH

P1D – 9/11/2018

**Mouvement interdépartemental des personnels enseignants du premier degré
Rentrée scolaire 2019**

Demande formulée au titre du handicap

Référence : BO spécial n°5 du 8/11/2018

Destinataires : enseignants du 1^{er} degré

Dossier suivi par :

Correspondante handicap relais :

- Marie-Ange LABERTRANDIE (04.90.27.76.27)

Bureau mouvement :

- Sabine CANAVESE (04.90.27.76.44) :

- Brigitte HOMBLÉ (04.90.27.76.22)

Les enseignants qui sollicitent un changement de département au titre du handicap doivent déposer un dossier à l'attention du Docteur ARNAL - médecin de prévention - sous couvert du Bureau des Affaires Médicales (BAM) au pôle 1^{er} degré de la DSDEN 84.

Il convient de compléter le formulaire mis en ligne ce jour sur le site de la direction académique et de le renvoyer au P1D/BAM, accompagné des pièces justificatives demandées, pour le **vendredi 7 décembre 2018** - délai de rigueur.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du pôle 1^{er} degré - Moyens/RH



**DOSSIER DE DEMANDE DE BONIFICATION AU TITRE DU HANDICAP
PHASE INTERDEPARTEMENTALE DU MOUVEMENT 2019**

A envoyer à la DSDEN de Vaucluse – pôle 1^{er} degré pour le vendredi 7 décembre 2018.

**Pôle 1^{er} degré -
Moyens -
Ressources Humaines
(P1D)**

Dossier suivi par
Gabriel DUBOC

Marie-Ange LABERTRANDIE
Correspondante handicap relais
Tél. : 04 90 27 76 27
Mél : coreespondant-
handicap84@
ac-aix-marseille.fr

Sabine CANAVESE
Brigitte HOMBLÉ
Bureau mouvement

Téléphone
04 90 27 76 44
04 90 27 76 22
Fax
04 90 27 76 75
Mél.
ce.mouvement-84@
ac-aix-marseille.fr

**49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 4**

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

NOM : Prénom :
Date de naissance : Situation de famille :
Nombre et âge des enfants à charge :

- Affectation actuelle : école :

.....
à préciser : (TPD/AFA/PRO – DIR/ECMA/ECEL/TDep/TR/Spécialisé)

ville :

- Domicile : ville : Tél. :

Position actuelle :

(activité normale, CLM, CLD, congé parental, disponibilité, poste adapté, détachement...).

Personne concernée :

Intéressé(e) Conjoint Enfant

Date de l'obtention de la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) ou d'enfant
handicapé ou malade :

Le dépôt de demande auprès de la MDPH n'est plus recevable.

➤ **Pièces à joindre :**

✓ sous enveloppe close portant la mention « **PLI CONFIDENTIEL A L'ATTENTION DU
MEDECIN DE PREVENTION** » :

- un courrier motivé au médecin de prévention
- les justificatifs de la situation à étudier : certificats médicaux, pathologie exacte, suivi médical, l'évolution prévisible...
- tout justificatif attestant que la mutation améliorera les conditions de vie de l'enseignant.

✓ hors de l'enveloppe accompagnant ce formulaire :

- la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou la carte d'invalidité.
- copie des vœux demandés

Cadre réservé à l'administration :

Date d'arrivée de la demande :

Date de transmission au médecin de prévention :